

« ceux qui en faisaient partie dans chaque province et pouvaient, « à ce titre, être appelés à de solennelles délibérations. »

Cette phrase qui pourrait être exacte si l'auteur n'avait voulu parler que des armoiries timbrées et s'il ne l'avait employée que pour une certaine époque ne l'est plus depuis longtemps, et si l'on parcourt l'armorial du Beaujolais on peut facilement se convaincre que, parmi près de cinq cents familles, dont les écussons figurent et sont dessinés dans l'ouvrage, il en est plusieurs dont les membres n'ont jamais pu ni dû être appelés à de solennelles délibérations. Aussi l'ouvrage de M. de La Carelle est-il sous ce rapport, par l'extension que l'auteur lui a donné pour le rendre aussi complet que possible, plutôt un monument élevé involontairement et en partie à de modernes amours-propres, qu'une constatation authentique des droits nobiliaires des familles qui y sont désignées ; mais tel qu'il est c'est toujours un recueil d'armoiries fort utile, seulement il faut y faire la séparation de l'or pur d'avec le chrysocale, car si l'on consultait La Chenaye des Bois ou D'Hozier, ou même des généalogistes plus complaisants qui ont écrit avant 1789, il est bien des familles citées par M. de La Carelle, qu'on ne saurait trouver dans ces auteurs, ou qui ne paraîtraient n'ayant pour titres à des armoiries que les droits quelles auraient pu acquérir en vertu et conformité de l'ordonnance de Louis XIV du mois de novembre 1696.

Louis XIV, dont les finances étaient épuisées, cherchant un moyen de se procurer de l'argent, pensa avec raison qu'un des meilleurs moyens pour arriver à ce but était de spéculer sur l'amour-propre et l'orgueil de ses sujets. L'édit de novembre 1796 eut pour objet apparent de registrer ou de recueillir les armes et armoiries, non pas seulement des *nobles* mais des *personnes, quelles qu'elles fussent*, les armoiries de tous ceux qui en auraient et toutes les armoiries en général, celles des provinces, bourgs, terres, dignités, compagnies, corps et communautés.

Ces corps n'étaient point des individus qui jouissaient de la noblesse, car il existait des corps qui, non seulement étaient composés de personnes non nobles, mais même dont l'état dé-